

**Délibération n° CA/2020/019****Appel à projets « Covid-19 »**

Annexe(s) à la délibération :

**Exposé des motifs :**

Depuis janvier 2020, une épidémie de coronavirus (COVID-19) s'est propagée depuis la Chine, impliquant une crise sanitaire de grande ampleur qui touche tous les pays du monde. Le 30 janvier 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré que l'épidémie de COVID-19 constituait une urgence de santé publique de portée internationale. Si l'Afrique paraît la moins touchée à l'heure actuelle par rapport aux autres continents, le territoire comptait au 17 avril, selon l'OMS, 18 000 cas pour 900 décès. Les gouvernements africains sont fortement alertés sur le risque de transmission dans des contextes où le confinement général apparaît difficile et où la propagation du virus serait catastrophique face à des systèmes de santé majoritairement précaires.

Suite aux décisions du CA extraordinaire réuni le 5 mai, il est proposé d'organiser un appel à projets « Covid-19 » dont les modalités pourraient être les suivantes :

- ouvert aux membres d'YCID, même ceux ayant déjà une convention « FSI-Y » en cours ;
- l'aide doit être affectée à l'achat de matériels destinés à traiter des pathologies en lien avec le Covid-19 et autres pathologies respiratoires ou permettre de fabriquer les produits de base nécessaires à la lutte et à la prévention de la propagation du Covid-19 ;
- l'action doit être menée en soutien, ou déployée sous la responsabilité, d'un établissement de santé basé dans un pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'APD (établie par le CAD) ;
- le montant du soutien financier apporté par YCID pourrait s'élever jusqu'à 7 000€. Une bonification à hauteur de 3 000€ est proposée pour des projets menés dans le cadre d'un partenariat avéré (et prouvé) avec la collectivité locale de la zone d'intervention ;
- plafond de 80% d'aides publiques (ou d'YCID si seul partenaire financier).

Le calendrier proposé est le suivant :

- semaine du 6 juillet : publication de l'appel à projets ;
- 7 septembre : date limite de dépôt des dossiers ;
- 22 septembre : organisation d'une réunion spécifique de la Commission « Soutien aux acteurs yvelinois », en présentiel si possible. Les porteurs de projets inconnus d'YCID pourraient venir présenter leur projet devant les membres de la Commission.

Il est demandé au Conseil d'administration de valider le principe, les modalités et le calendrier prévisionnel de cet appel à projets, ainsi que le montant de la dotation de 100 000€ qui serait mise à disposition (en complément de l'enveloppe « FSI »).

**DECISION :**

**Article 1-** Approuve l'organisation par YCID d'un appel à projets « Covid-19 », ouvert entre juillet et septembre 2020.

**Article 2-** Approuve le principe d'une dotation de 100 000€ pour financer l'appel à projets.

**Article 3-** Désigne la Commission « Soutien aux acteurs yvelinois » pour étudier les dossiers et sélectionner les porteurs de projets bénéficiaires.

**Article 4-** Dit que les crédits correspondants seront imputés sur le programme « Soutien aux acteurs yvelinois » chapitre 65 article 6574 du budget 2020 et suivants.

	Votants	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
Membres du CA	6	6	6	0	0
<b>Résultat du vote :</b>	ADOPTÉ <input checked="" type="checkbox"/>		REJETÉ <input type="checkbox"/>		